

J'ai offusqué un lecteur en osant critiquer Mélenchon, le complice du CCIF...

✘ Je plaide coupable : j'ai offusqué un brave lecteur en osant critiquer l'homme passé du trotskisme orthodoxe, selon Lambert, au socialisme selon « Tonton »... D'après ce lecteur, j'aurai mal écouté Mélenchon qui reviendrait, sincèrement, vers une forme de lutte réelle contre le capital... surtout, j'aurai mal compris le sens de son énervement à l'encontre de ceux dénonçant, dans le burkini, un instrument d'extension géographique du domaine impacté par le salafiste, salafisant et frère musulman.

A ce lecteur, qui voit dans ma critique une fausse lutte, contre des moulins pris pour des géants, je voudrai poser deux ou trois questions :

1° Que pensez-vous de ceci : le porte-parole du CCIF, ayant initié l'action devant le conseil d'état pour faire casser l'arrêté municipal anti burkini, déclarait, je le cite :

« Qui a le droit de dire que la France dans 30 ou 40 ans ne sera pas un pays musulman ?

Qui a le droit ? Personne dans ce pays n'a le droit de nous enlever ça. Personne n'a le droit de nous nier cet espoir-là. De nous nier le droit d'espérer dans une société globale fidèle à l'islam. Personne n'a le droit dans ce pays de définir pour nous ce qu'est l'identité française ».

Je n'ai pas changé un mot, pas une lettre, pas un point ni un accent, à une déclaration d'hostilité à tout ce qui contrarie l'espoir d'une « société globale fidèle à l'islam ».

Demandez aux Coptes, ces autochtones égyptiens de toujours, ayant refusé de réciter la « shahada », ils vous diront ce que cela veut dire, à chaque instant, pour eux, une « société globale fidèle à l'islam » ; demandez aux chrétiens et aux

animistes du Soudan, ce que cela veut dire, une société globale fidèle à l'islam, vous seriez effrayés ; posez la question aux chrétiens irakiens et syriens. Pour ces derniers, les gouvernements du parti Baath avaient allégé le fardeau, supprimant les humiliations et les persécutions liées à la dhimmitude ; en Syrie-Irak, ce fut qu'un bref intermède, de quatre décennies, s'ajoutant aux deux décennies liées au mandat français et anglais.

Pour le musulman « modéré » du CCIF, les Français n'ont aucun droit chez eux ; ils n'ont que des devoirs ; ils n'ont surtout pas le droit de refuser d'être expropriés de leur propre pays ; il leur refuse le droit d'être attachés à leur propre culture ; il les condamne à l'extinction ou à la conversion-soumission, ou...

C'est un « modéré » qui l'affirme, sans faux-fuyant ni formules pouvant donner lieu à interprétations.

Ce modéré a saisi le conseil constitutionnel : (et) lui, comme ses supporters du NPA, ainsi que les Planel, Benbassa et autres EELV, Mélenchon, Benoît Hamon, font comme s'il ne s'agissait, -avec ces oripeaux faisant nager dans leur sueur les femmes niqâbisées-burkinisées venant au bord de l'eau en période de canicule-, de rien d'autre que d'un petit problème ; rien qu'une affaire de bout de tissu ; seulement un problème vestimentaire sans effet culturel et sans aucune portée civilisationnelle pour tous ceux qui ne veulent pas voir disparaître : la liberté de conscience, le droit de changer de religion ou de ne pas en avoir, et surtout celui de décider souverainement ne plus en avoir...

On se souvient de l'échec de Jean Pierre Chevènement, quand il réunira tous les représentants des associations musulmanes, en vue de constituer ce qui sous Sarkozy viendra à une vie qui est aussi une demi-mort : le CFCM. Quand Chevènement annonça aux associations musulmanes que l'équivalent musulman du consistoire juif devrait reconnaître la liberté de religion et de non-religion, il s'entendit répondre : (que même en

France), on naît musulman, on meurt musulman, qu'on ne peut quitter l'islam pour une autre religion ou pour ne plus avoir de religion.

En clair, l'islam serait comme une seconde peau...

La déclaration exprimant la position du CCIF le montre bien : avec le surgissement du burkini, -lors de torrides journées de canicule, (notamment)-, nous avons eu affaire à des premières manœuvres tactiques ; ces opérations déclinaient la stratégie clairement définie par le porte-parole du CCIF : est « islamophobe », doit être poursuivi par les tribunaux pour « racisme », tout individu ou association refusant la perspective du gouvernement mondial (« une société globale fidèle à l'islam ») de la dictature de la charia partout et pour tous, dans chaque endroit et pour chaque être vivant.

Vouloir rester libre, lutter pour être aujourd'hui, demain et après-demain, un roseau pensant, c'est être islamophobe, c'est être un « raciste » passible des tribunaux.

C'est une déclaration de guerre de religion, mais nos braves bateleurs politique en campagne, les Hamon, Mélenchon et tutti quanti, continuent de jurer leurs grands dieux, de se poser en témoins de moralité : seuls de méchants racistes, -des is-la-mo-pho-bes-, peuvent voir autre chose qu'une mode peut-être pas très fonctionnelle, qu'un vêtement dépourvu d'arrière-pensées, dans l'irruption soudaine du burkini et dans l'expansion de son frère aîné, le niqâb.

Alors mon virulent critique, il en pense quoi, de cette déclaration du porte-parole du CCIF?

Qu'il n'y a pas de quoi fouetter un chat ?

2) Question, que pense-t-il aussi de ceci : on apprend ces derniers jours que le Merkelisme a comme effets que l'Allemagne se retrouve avec sur les bras un bon millier de fillettes devenues des épouses légales d'Afghans réfugiés...

L'Allemagne héberge donc un millier d'esclaves domestiques, achetées à leurs parents, pour faire la cuisine, pour les

plaisirs du lit d'un époux ayant deux, trois, quatre, cinq fois ou plus, l'âge de la fillette en question.

Question : être une fillette achetée ou offerte, pour être sexuellement consommée et asservie aux tâches domestiques, est-ce que ce n'est pas être victime de pédophilie (illégal, délit grave) et de mise en esclavage ?

De ces Afghans, réfugiés, peuvent venir en France : quelle attitude légale doit-on adopter ?

Qui peut nier qu'une fillette donnée ou vendue, à un futur époux, n'est pas qu'une esclave ?

La question, déjà posée mais non résolue, pour les djihadistes daeshistes, va se reposer : quand la France va appliquer ses lois ?

Quand, l'article 9 du décret du 27 avril 1848, sera appliqué ? Le décret d'abolition de l'esclavage prévoit en effet que tout Français participant directement ou indirectement au trafic esclavagiste perd immédiatement la qualité de Français (et donc les droits de toutes natures liés à la nationalité française).

Daesh, comme ses collègues (Boko Haram, Shébabas...), est une entité esclavagiste : ses membres directs et indirects doivent automatiquement perdre la nationalité française !

Quant aux Afghans, époux propriétaires d'esclaves, -des fillettes appelées « leur épouse »-, comment pourrait-on les accueillir, sans les poursuivre ?

Comment pourrait-on les accueillir et leur accorder des dispositions de prise en charge (logement, alimentation, argent de poche, couverture santé) financées par les citoyens français alors qu'ils contreviennent à une loi émancipatrice jamais abrogée?

Voici les deux questions sur lesquelles j'aimerais bien que mon critique me donne son point de vue.

Alon Gilad

PS. Depuis mon article d'hier, de l'eau a coulé. Elle a fait apparaître que le porte-parole du CCIF, ce « modéré » ayant saisi le conseil d'état (et reçu le soutien de la LDH) fait preuve de sympathies curieuses, pour un modéré. En effet, les réseaux sociaux, comme on dit maintenant, bruissent et précisent quelles sont ces relations qui laissent à penser que le soutien du burkini est bien loin d'être une protestation contre l'empêchement discriminant d'un innocent vêtement de bain.

Deux noms circulent. Donnons-en un premier, Iliass Azouaj, un homme mort en Syrie en y faisant le djihad.

Gageons que les juges chargés de la protection des habitants de ce pays (français et non-français) ne vont pas manquer d'en tenir compte.

Quant aux magistrats suprêmes, ayant décidé de donner raison à cet homme, peut-être vont-ils reconsidérer d'eux-mêmes une décision prise en ayant été abusés ?

Peut-être vont-ils reconsidérer une décision qui permet à l'association initiatrice d'enranger une première victoire légale, une victoire tactique dans un processus de complète subversion des rapports humains : le djihad armé étant un moyen et le djihad vestimentaire en étant un autre.